



Echange permis de conduire

Par **linour**, le **27/07/2014** à **17:02**

bonjour

j'ai la double nationalite (marocaine-francaise) et j'ai passe mon permis au maroc en 2011.Actuellement, et suite a un licenciement, j'envisage de rentrer travailler au maroc.

Si jamais la vie ne me plait ou bien pour n'importe quelle raison je decider de revenir en france, est ce que j'ai le droit d'echanger ce permis.

merci de votre reponse.

.

Par **youris**, le **27/07/2014** à **17:51**

bjr,

à confirmer par d'autres intervenants mais vous deviez échanger votre permis de conduire marocain contre un permis français sous un certain délai (18 mois).

vous pouvez consulter ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1460.xhtml>

cdt

Par **linour**, le **27/07/2014** à **18:46**

merci pour ta reponse.

en effet je sais que l'echange est possible si on reside au minimum 6 mois a l'etranger et avoir obtenu son permis pendant cette residence.

mais pour moi mon permis je l'ai eu au maroc en 2011 et je m'installe au maroc prochainement.

merci